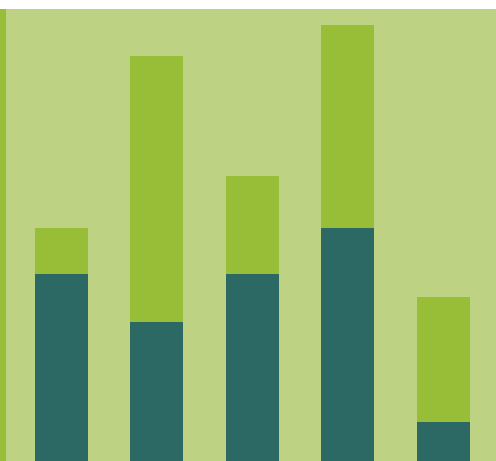


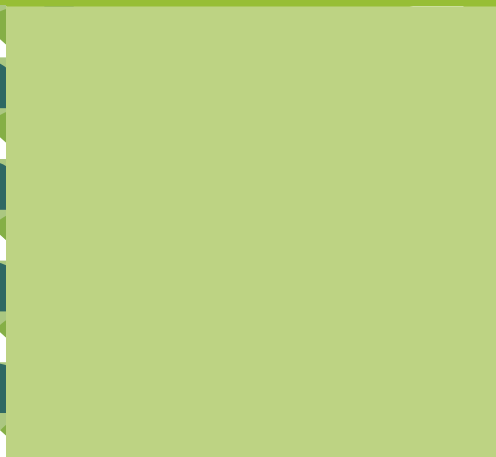
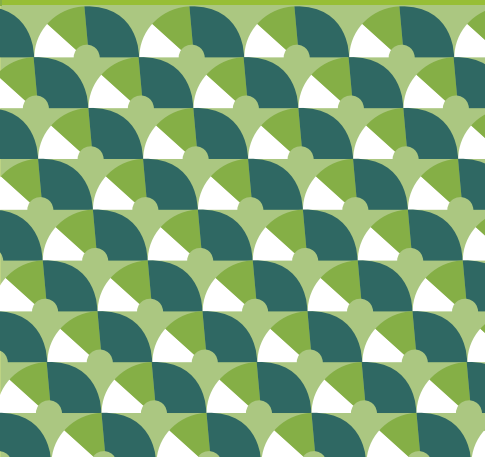
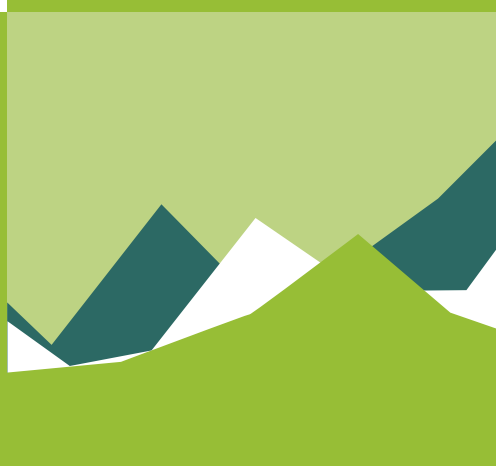
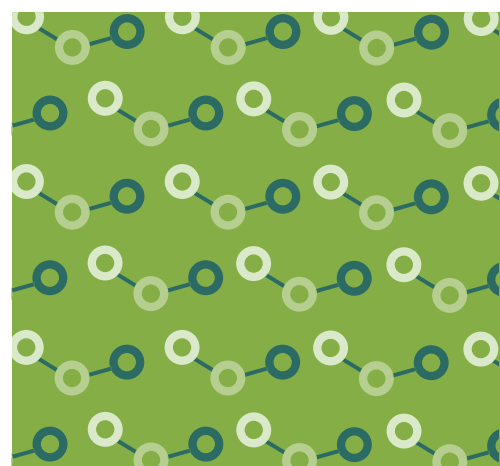


LES DOSSIERS

AOÛT 2025 N° 2

Estimations d'emploi agricole

Emploi 2023 et estimations provisoires 2024



Estimations d'emploi agricole

Emploi 2023 et estimations provisoires 2024

Etienne APERS

SSP-SDSSR - Bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles

SOMMAIRE

p. 4	RÉSUMÉ / ABSTRACT	p. 13	En 2023, les salaires agricoles augmentent dans toutes les régions
p. 5	INTRODUCTION	p. 14	Encadré 3 : L'emploi agricole diminuerait moins fortement (- 0,5 %) en 2024 selon les estimations provisoires
p. 6	L'emploi agricole diminue de 2,5 % en 2023, plus fortement que la tendance des dernières années	p. 15	ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE
p. 7	Encadré 1 : Évolution de l'emploi agricole depuis 2010	p. 17	ANNEXE 2 : DÉFINITIONS
p. 8	Encadré 2 : La forte baisse de l'emploi agricole en 2023 s'explique en majeure partie par la restriction des aides PAC aux « agriculteurs actifs »	p. 19	POUR EN SAVOIR PLUS
p. 10	La baisse de l'emploi en 2023 est particulièrement marquée en floriculture et horticulture (- 5,7 %) et en céréales et oléagineux (- 5,1 %)		
p. 11	En 2023, l'emploi agricole diminue dans toutes les régions métropolitaines		
p. 12	Les salaires agricoles augmentent moins que le SMIC en 2023		
p. 12	Les salaires augmentent dans toutes les filières en 2023, mais moins fortement dans l'élevage		

RÉSUMÉ

Entre 2022 et 2023, l'emploi mobilisé par les exploitations agricoles de France métropolitaine, mesuré en équivalents temps plein (ETP), diminue de 2,5 %. Cette baisse s'explique principalement par celle de l'emploi des chefs d'exploitations et coexploitants, dont le volume de travail diminue de 3,5 %. Le nombre d'ETP dans cette catégorie d'emploi diminue en 2023 de manière plus importante que la tendance des dernières années, cette inflexion pouvant s'expliquer, au moins en partie, par la réforme de la Politique agricole commune (PAC) en 2023, qui introduit un critère d'« agriculteur actif » pour être éligible aux aides de la PAC (notamment les aides directes). En métropole, les exploitants de plus de 67 ans ayant fait valoir leurs droits à la retraite, ainsi que les exploitants non redevables des cotisations d'accidents du travail auprès de la MSA (cotisations ATEXA) ne peuvent plus percevoir ces aides, et pour certains, arrêtent leur activité d'exploitant agricole, ce qui a réduit le nombre d'exploitants. Le volume de travail des salariés permanents augmente quant à lui de 0,3 % entre 2022 et 2023.

L'emploi en ETP diminue dans toutes les spécialisations d'exploitations, exceptées les cultures fruitières et autres cultures permanentes, dans lesquelles il augmente de

2,4 % en 2023. Les plus fortes baisses s'observent dans les filières de la floriculture et de l'horticulture (- 5,7 %), ainsi qu'au sein du secteur céréaliier et oléoprotéagineux (- 5,1 %).

Cette diminution de l'emploi en 2023 concerne toutes les régions de France métropolitaine, avec de fortes disparités. Alors que les Hauts-de-France voient leur niveau d'emploi agricole bien résister, diminuant de seulement 0,5 %, d'autres régions regroupant beaucoup d'emplois agricoles telles que l'Occitanie ou la Nouvelle-Aquitaine connaissent des baisses plus fortes que la moyenne nationale, respectivement de - 4,0 % et - 3,5 %. Enfin, les salaires horaires bruts agricoles augmentent en moyenne de 4,5 % entre 2022 et 2023. Cette hausse est inférieure à celle du Smic (+ 6,6 % sur la même période). La hausse du salaire horaire brut varie fortement selon les filières, de + 1,0 % dans les élevages équin à + 5,8 % dans la culture des fruits et les autres cultures permanentes. En 2024, d'après les estimations d'emploi provisoires, l'emploi agricole en France métropolitaine continuerait de diminuer, d'environ 0,5 %, et retrouverait son rythme de baisse tendanciel après l'effet « 2023 » lié à l'introduction du critère d'agriculteur actif pour bénéficier des aides de la PAC.

ABSTRACT

Between 2022 and 2023, employment generated by agricultural holdings in mainland France, measured in full-time equivalents (FTE), declined by 2.5%. This decrease is mainly due to a 3.5% drop in the working time of farm holders and co-holders. The number of FTEs in this employment category fell more sharply in 2023 than in recent years. This downturn may be partly explained by the 2023 reform of the Common Agricultural Policy (CAP), which introduced the criterion of being an "active farmer" in order to be eligible for CAP subsidies (in particular direct payments). In mainland France, farmers over the age of 67 who have claimed their pension rights, as well as those not liable for occupational accident insurance contributions to the MSA (ATEXA contributions), are no longer eligible for these subsidies. Some of them have consequently ceased their farming activities, leading to a reduction in the number of farm holders. Meanwhile, the volume of work performed by permanent employees rose slightly by 0.3% between 2022 and 2023.

FTE employment declined across all types of farm specializations except for fruit and other permanent crop farming, where it increased by 2.4% in 2023. The sharpest declines were observed in floriculture and

ornamental horticulture (-5.7%), as well as in cereal and oil-protein crop farming (-5.1%).

This decline in employment in 2023 affected all regions of mainland France, although with significant disparities. While agricultural employment in Hauts-de-France remained relatively stable, falling by just 0.5%, other regions with large agricultural workforces—such as Occitanie and Nouvelle-Aquitaine—experienced sharper-than-average decreases of -4.0% and -3.5%, respectively.

Finally, gross hourly wages in agriculture increased by 4.5% on average between 2022 and 2023. This increase was smaller than that of the statutory minimum wage (Smic), which rose by 6.6% over the same period. The rise in gross hourly wages varied widely across sectors—from just 1.0% in horse farming to 5.8% in fruit and other permanent crop farming.

In 2024, according to provisional employment estimates, agricultural employment in mainland France is expected to continue to decline, by around 0.5%, returning to its long-term downward trend after the "2023 effect" linked to the introduction of the "active farmer" eligibility criterion for CAP subsidies.

Introduction

Afin d'éclairer le sujet de l'emploi en agriculture, deux grandes familles de données sont disponibles. Il s'agit, d'une part, des enquêtes structurelles auprès des exploitations agricoles (recensement agricole exhaustif tous les 10 ans, et enquête structure des exploitations agricoles – ESEA – par échantillon entre deux recensements) menées par le service statistique du ministère chargé de l'agriculture (SSP) et, d'autre part, des déclarations administratives effectuées auprès de la Mutualité sociale agricole (MSA) par ses cotisants.

Dans le premier cas, la fréquence d'interrogation, tous les trois ou quatre ans, n'est pas suffisante pour permettre un suivi annuel de l'emploi. Dans le second cas, les données administratives recueillies sont annuelles mais le champ couvert, la déclinaison des exploitations par orientation productive ainsi que les catégories d'emploi suivies diffèrent de celles du recensement agricole utilisées par le SSP en matière de statistiques agricoles (annexe 1, méthodologie).

L'objectif des estimations annuelles d'emploi agricole est de décrire et analyser chaque année la situation de l'emploi au sein des exploitations agricoles. Les données annuelles sont calculées en partant des résultats 2020 issus du recensement agricole, et en estimant les évolutions des années suivantes à partir des déclarations MSA. Les résultats présentés ici, qui donnent également des estimations par département¹, ne s'appuient pas sur les données de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) de 2023, qui donne des estimations nationale et régionale².

Cette publication présente ainsi le niveau de l'emploi agricole en 2023 et son évolution par rapport à 2022. Des estimations provisoires sont également proposées pour l'année 2024 ; elles seront ajustées lorsque l'ensemble des déclarations MSA portant sur l'année 2024 seront disponibles. Afin de comparer des situations d'emploi hétérogènes, la mesure de l'emploi en équivalents temps plein (ETP) est privilégiée dans cette publication

1 Un fichier Excel de données complémentaires est accessible sur Agreste.

2 « Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023 : Principaux résultats – France métropolitaine » - Agreste Chiffres et données n°11, juin 2025

L'emploi agricole diminue de 2,5 % en 2023, plus fortement que la tendance des dernières années

En France métropolitaine, en 2023, le volume d'emploi mobilisé par les exploitations agricoles est estimé à 663 190 équivalents temps plein (ETP), un niveau en baisse par rapport à 2022 (- 2,5 %, soit une baisse de 16 990 ETP) (cf. *Tableau 1*). Cette baisse fait suite à une hausse de l'emploi en 2022 (+ 1,2 %). La baisse observée en 2023 (- 2,5 %) est nettement plus marquée que la tendance à la baisse observée sur l'ensemble de la période 2010-2022 (- 0,8 % par an en moyenne, cf. *Encadré 1*). La baisse de l'emploi agricole entre 2022 et 2023 est en partie liée à la nouvelle programmation 2023-2027 de la Politique agricole commune (PAC), qui a introduit un critère d' « agriculteur actif » pour être éligible aux aides de la PAC, notamment aux aides directes (cf. *Encadré 2*).

Quasiment toutes les catégories d'actifs voient leur volume de travail

diminuer entre 2022 et 2023, mais les baisses sont d'ampleurs différentes selon la catégorie. Le nombre d'ETP de chefs d'exploitation ou coexploitants diminue de 3,5 % entre 2022 et 2023 (- 13 330 ETP), en lien avec la réforme de l'éligibilité aux aides de la PAC. La baisse est plus marquée pour les chefs d'exploitations ou les coexploitants sous statut individuel (- 6,7 %, soit - 10 200 ETP) que sous statut sociétaire (- 1,4 %, soit - 3 130 ETP). Ces baisses expliquent l'essentiel de la diminution du nombre total d'ETP entre 2022 et 2023, et sont nettement plus marquées que la tendance à la baisse observée depuis 2010 (respectivement - 3,2 % et - 1,1 % en moyenne par an pour les chefs d'exploitations ou coexploitants sous statut individuel et pour ceux sous forme sociétaire sur la période 2010-2023). Le nombre d'ETP des conjoints ou autres actifs non-salariés diminue aussi fortement : - 10,0 % (- 2 340 ETP), dans la continuité de la tendance très marquée à la baisse depuis 2010 (- 9,3 % par an en moyenne sur la période 2010-2023). Quant aux saisonniers ou occasionnels et aux

prestations externes réalisées par les ETA et CUMA, leur volume de travail baisse de 1,8 %, (- 1 770 ETP). La seule catégorie d'actif pour laquelle le nombre d'ETP augmente en 2023 est celle des salariés permanents, dont le volume de travail augmente de + 0,3 %, une hausse néanmoins inférieure à la tendance observée sur la période 2010-2023 (+ 1,8 % par an en moyenne).

Les chefs et coexploitants continuent d'assurer la plus grande part du travail agricole, avec 55,8 % des ETP en 2023. L'emploi salarié permanent représente 26,7 % du nombre total d'ETP, tandis que la part de l'emploi saisonnier ou occasionnel est de 11,6 %. Enfin, les conjoints et autres actifs non-salariés représentent 3,2 % de l'ensemble des ETP et les prestations externes réalisées par les ETA et les CUMA en représentent 2,7 %

Tableau 1
Emploi agricole en 2023 selon la catégorie d'actif

Catégorie d'actif	Nombre d'ETP		Évolution (%)		
	2023	Solde 2023- 2022	Moyenne annuelle entre 2010 et 2023	2023 / 2022	2024 (p) / 2023
Chef d'exploitation ou coexploitant	369 850	-13 330	-1,4	-3,5	-1,9
<i>sous statut individuel</i>	141 220	-10 200	-3,3	-6,7	-3,2
<i>sous statut sociétaire</i>	228 630	-3 130	0,0	-1,4	-1,1
Conjoint ou autre actif non salarié	21 070	-2 340	-9,3	-10,0	-8,3
Salarié permanent (1) (2)	177 350	450	1,8	0,3	2,5
Saisonnier ou occasionnel	77 200	-1 440	-0,2	-1,8	0,7
ETA, CUMA	17 720	-330	3,3	-1,8	3,2
Tous actifs	663 190	-16 990	-1,0	-2,5	-0,5

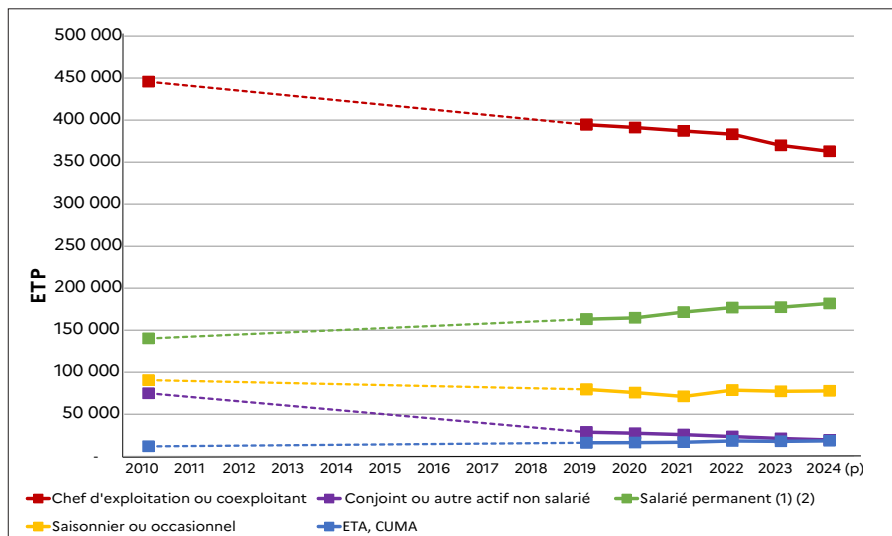
Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine
(1) À l'exclusion des chefs et coexploitants salariés
(2) Y compris les conjoints salariés et les autres actifs familiaux salariés
(p) données provisoires
Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Encadré 1 : Évolution de l'emploi agricole depuis 2010

Depuis 2010, le nombre d'ETP dans les exploitations agricoles tend à diminuer, avec des évolutions différentes selon la catégorie d'emploi considérée. Le travail réalisé par les prestataires externes (ETA, CUMA) est celui qui a le plus augmenté depuis 2010, tandis que celui des conjoints et autres actifs non-salariés hors exploitants est celui qui a le plus diminué (cf. *Graphique 1.b*). Le volume national de travail des chefs d'exploitation et des coexploitants diminue tendanciellement depuis 2010 mais ils constituent toujours les catégories d'emploi agricole les plus importantes en nombre d'ETP en 2023, suivies par celle des salariés permanents (dont, à l'inverse, l'emploi en ETP croît depuis 2010).

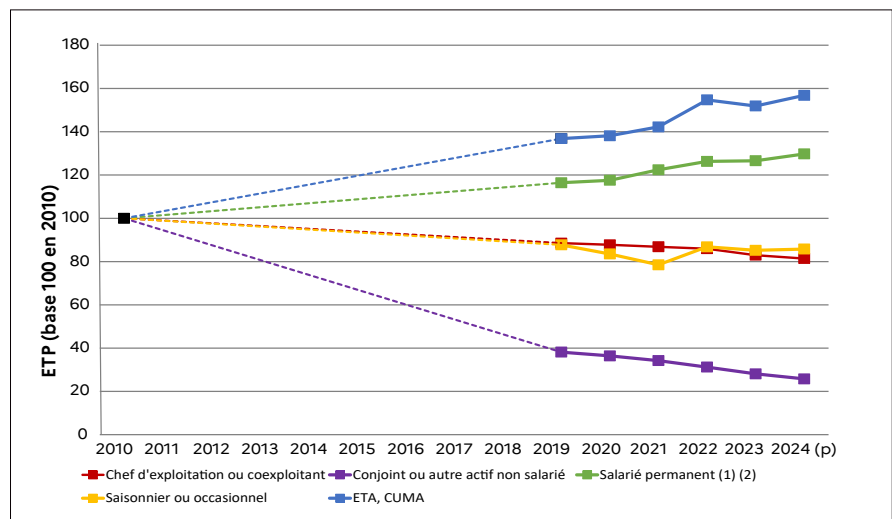
Graphique 1.a

Evolution de l'emploi agricole en ETP depuis 2010, selon la catégorie d'actif



Graphique 1.b

Evolution de l'emploi agricole en ETP depuis 2010 selon la catégorie d'actif, base 100 en 2010



Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine

(1) À l'exclusion des chefs et coexploitants salariés

(2) Y compris les conjoints salariés et les autres actifs familiaux salariés

(p) données provisoires

Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

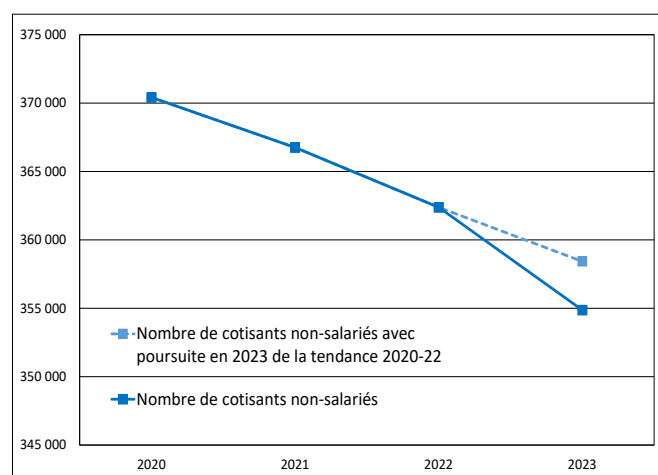
Encadré 2 : La forte baisse de l'emploi agricole en 2023 s'explique en majeure partie par la restriction des aides PAC aux « agriculteurs actifs »

L'emploi agricole total en équivalents temps plein diminue de 2,5 % entre 2022 et 2023, plus fortement que sa tendance annuelle moyenne de - 0,8 % entre 2010 et 2022. Parmi ces 2,5 % de baisse, près de 2,4 points concernent la diminution de l'emploi agricole non-salarié : cette forte baisse provient de la nette diminution du nombre de cotisants non-salariés à la MSA entre 2022 et 2023 sur le champ des exploitations agricoles, donnée utilisée pour estimer l'évolution annuelle de l'emploi non-salarié entre deux recensements agricoles (cf. *Annexe 1 – Méthodologie*). Ce nombre de cotisants non-salariés a diminué de 3,6 % entre 2022 et 2023, après - 1,1 % entre 2020 et 2021, et - 1,1 % également entre 2021 et 2022. La baisse de 2023 représente donc un surplus de 2,5 points de baisse par rapport à la baisse qui aurait été observée si la tendance des deux années précédentes s'était poursuivie au même rythme.

Depuis 2023, pour percevoir la plupart des aides de la Politique agricole commune (PAC), dont les aides directes, un exploitant agricole doit être un « agriculteur actif ». Cette disposition européenne a été mise en œuvre en appliquant le critère suivant en métropole³ : les exploitants de plus de 67 ans ayant fait valoir leurs droits à la retraite et ceux non affiliés à l'ATEXA (c'est notamment le cas lorsqu'ils n'atteignent pas 40 % de la surface minimale d'assujettissement) ne sont plus éligibles. Ce changement administratif a eu un impact sur la population des exploitations agricoles de France métropolitaine, dont plus de 80 % ont bénéficié des aides de la PAC en 2020. Elles ont « vraisemblablement entraîné la cessation d'activité de nombreuses microexploitations, en particulier celles détenues par les retraités de plus de 67 ans » [Agreste, 2025⁴].

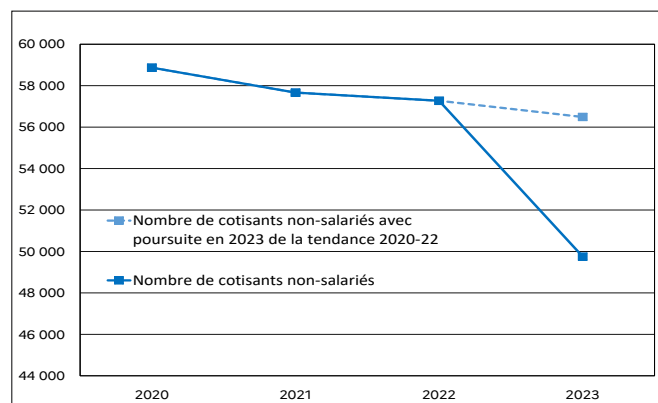
Graphique 2.a

Nombre de cotisants non-salariés de 67 ans ou moins, cotisants ATEXA



Graphique 2.b

Nombre de cotisants non-salariés de plus de 67 ans, non cotisants ATEXA



Source : MSA, fichier des cotisants non-salariés.
Champ : France métropolitaine, champ des estimations d'emploi agricole (cf. *Annexe 1 – Méthodologie*)

3. Un critère différent s'applique dans les DOM.

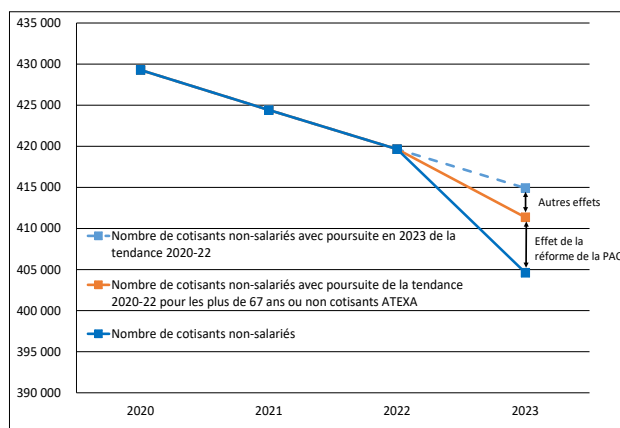
4. « L'agrandissement des exploitations se poursuit depuis 2020 », Agreste, Primeur n°2025-2, juin 2025
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2502/detail/>

Encadré 2 (suite) : La forte baisse de l'emploi agricole en 2023 s'explique en majeure partie par la restriction des aides PAC aux « agriculteurs actifs »

Pour évaluer, au sein des 2,5 points supplémentaires de baisse du nombre de cotisants non-salariés à la MSA en 2023 par rapport à la tendance, ce qui pourrait être un impact des cessations d'activité liées à la réforme de l'éligibilité à la PAC, on s'intéresse plus spécifiquement à la sous-population des cotisants âgés de plus de 67 ans ou n'étant pas redevables de l'ATEXA (cf. Graphiques 2.a, 2.b et 2.c). Le surplus de baisse du nombre de cotisants de cette sous-population, par rapport à la tendance à la baisse du nombre de cotisants dans cette sous-population entre 2020 et 2022, explique environ 1,6 point, soit 65 %, du surplus de baisse de l'ensemble des cotisants. Ainsi, environ deux tiers du surplus de baisse de 2,5 points du nombre de cotisants MSA en 2023 par rapport aux années précédentes s'explique par la diminution du nombre de cotisants parmi cette sous-population de cotisants âgés de plus de 67 ans ou n'étant pas redevables de l'ATEXA, dont beaucoup sont susceptibles d'avoir été affectés par la réforme. On en déduit donc que plus d'un tiers de l'augmentation d'ampleur de la baisse du nombre de cotisants entre 2022 et 2023, par rapport à la baisse observée entre 2020 et 2022, s'explique par une augmentation de l'ampleur de la baisse au sein des cotisants de moins de 67 ans et cotisants à l'ATEXA, soit une population qui n'est pas affectée par la réforme de l'éligibilité à la PAC.

Au total, la baisse plus forte de l'emploi agricole en 2023 que les années précédentes provient en majeure partie de l'impact de la réforme de l'éligibilité à la PAC. La réforme n'explique cependant pas tout : une part non négligeable de cette baisse plus forte en 2023 provient d'une baisse du nombre d'ETP non-salariés et salariés non directement concernés par la réforme.

Graphique 2.c
Nombre de cotisants non-salariés



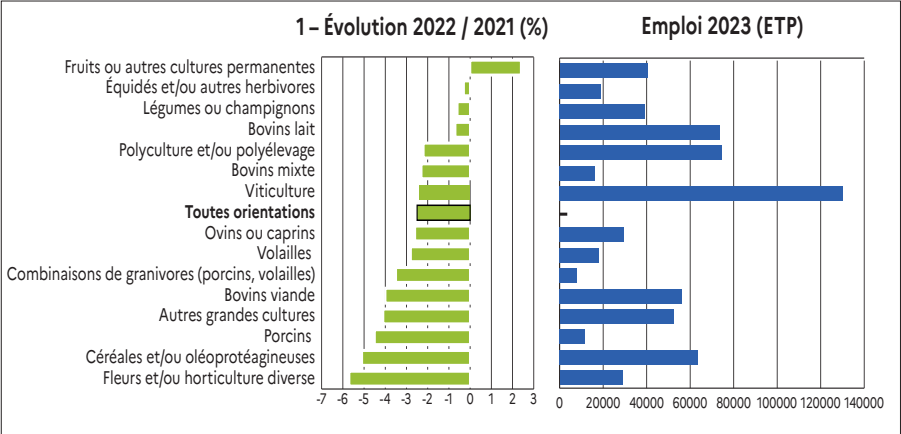
Source : MSA, fichier des cotisants non-salariés.
Champ : France métropolitaine, champ des estimations d'emploi agricole (cf. Annexe 1 – Méthodologie)

La baisse de l'emploi en 2023 est particulièrement marquée en floriculture et horticulture (- 5,7 %) et en céréales et oléoprotéagineux (- 5,1 %)

L'emploi diminue en 2023 dans la quasi-totalité des orientations technico-économiques (OTEX, cf. Graphique 3). La baisse est particulièrement marquée en floriculture et horticulture (- 5,7 %), en grandes cultures (- 5,1 % pour les céréales et oléoprotéagineux, - 4,1 % pour les autres grandes cultures) et dans les élevages porcins (- 4,5 %). En floriculture et horticulture, cette baisse de l'emploi est plus forte si l'on se concentre uniquement sur les emplois saisonniers ou occasionnels, qui représentent près de 20 % des ETP de ces spécialisations, avec une baisse de 7,6 % du volume de travail en ETP pour ces emplois entre 2022 et 2023 ; elle est néanmoins forte également pour l'emploi permanent (- 5,2 %, cf. Tableau 3). Pour l'OTEX céréales et oléoprotéagineux, dans laquelle la proportion des ETP saisonniers ou occasionnels est de 8,1 %, la baisse de l'emploi est légèrement plus marquée pour les emplois permanents, qui voient leur nombre d'ETP décroître de 5,2 %, contre - 4,6 % pour les emplois saisonniers ou occasionnels.

A l'inverse, les cultures fruitières et autres cultures permanentes sont la seule orientation technico-économique dont le nombre d'ETP augmente en 2023, avec une hausse de 2,4 %, trois fois plus importante que l'augmentation annuelle moyenne sur la période 2010-2023 (+ 0,8 % pour cette spécialisation). Cette hausse est bien plus nette pour les emplois saisonniers ou occasionnels (+ 3,6 %) que pour les emplois permanents (+ 1,6 %), dans cette spécialisation qui est celle dont la proportion d'emplois saisonniers ou occasionnels est la plus forte (42,4 %). Cette hausse de l'emploi est à mettre en relation avec la conjoncture favorable pour les productions fruitières en 2023, notamment pour les prunes et pour les pommes.

Graphique 3
Evolution de l'emploi agricole en 2023 selon l'orientation technico-économique



Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine
Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Tableau 2
Emploi agricole en 2023 selon l'orientation technico-économique

Orientation technico-économique	Nombre d'ETP		Évolution (%)		
	2023	Solde 2023-2022	Moyenne annuelle entre 2010 et 2023	2023 / 2022	2024 (p) / 2023
Céréales et/ou oléoprotéagineuses	63 740	- 3 450	- 1,7	- 5,1	- 2,6
Autres grandes cultures	52 400	- 2 230	0,5	- 4,1	- 0,9
Légumes ou champignons	39 370	-240	4,1	- 0,6	2,4
Fleurs et/ou horticulture diverse	28 900	- 1 740	- 1,2	- 5,7	0,6
Viticulture	130 300	- 3 150	- 0,1	- 2,4	- 0,5
Fruits ou autres cultures permanentes	40 400	950	0,8	2,4	2,2
Bovins lait	73 520	- 540	- 2,0	- 0,7	-1,1
Bovins viande	56 280	- 2 350	- 1,7	- 4,0	- 2,4
Bovins mixte	16 110	- 370	- 2,0	- 2,3	- 1,6
Ovins ou caprins	29 650	- 790	-1,1	- 2,6	0,1
Équidés et/ou autres herbivores	18 970	- 70	- 2,2	- 0,3	3,3
Porcins	11 540	- 540	- 1,4	- 4,5	- 1,6
Volailles	18 230	- 530	- 2,7	- 2,8	- 1,8
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	8 090	- 300	- 4,5	- 3,5	- 1,6
Polyculture et/ou polyélevage	74 380	- 1 660	- 1,7	- 2,2	- 0,1
Toutes orientations	663 190	- 16 990	- 1,0	- 2,5	- 0,5

Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine
(p) : données provisoires
Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

En 2023, l'emploi agricole diminue dans toutes les régions métropolitaines

En 2023, l'emploi agricole diminue dans toutes les régions métropolitaines. La baisse est toutefois plus modérée que la moyenne nationale (- 2,5 %) dans plusieurs territoires, notamment dans les Hauts-de-France (- 0,5 %) et en Bourgogne-Franche-Comté (- 1,1 %) (cf. *Graphique 4*). En raison de leur poids modéré dans l'emploi agricole national, ces deux régions contribuent peu à l'évolution globale, mais leur moindre recul contraste avec la tendance générale de 2023. En Bourgogne-Franche-Comté, la baisse reste plus marquée que la tendance observée depuis 2010 (- 0,7 % par an en moyenne et - 1,1 % en 2023), mais c'est l'inverse dans les Hauts-de-France (- 0,9 % par an en moyenne, et - 0,5 % en 2023).

La baisse de l'emploi est en revanche plus marquée que la moyenne nationale dans certaines régions comme l'Occitanie (- 4,0 % en 2023, soit - 3 770 ETP), la Nouvelle-Aquitaine (- 3,5 % soit - 4 090 ETP) ou encore l'Île-de-France (- 3,5 %, soit - 300 ETP). En Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, qui représentent respectivement 17 % et 14 % de l'emploi agricole métropolitain, ces évolutions pèsent fortement sur le total national.

D'autres régions affichent également des diminutions marquées du nombre d'ETP, plus fortes que leurs tendances de long terme, comme le Centre-Val de Loire ou la Normandie (- 2,4 % entre 2022 et 2023, contre - 1,1 % par an en moyenne depuis 2010), l'Auvergne-Rhône-Alpes (- 2,3 % contre - 1,3 %), la Bretagne (- 2,0 % contre - 1,0 %) et les Pays de la Loire (- 1,5 % contre - 0,8 %).

Enfin, la Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistre également une diminution significative de l'emploi agricole (- 2,7 % en 2023 soit - 1 110 ETP), malgré une tendance légèrement haussière depuis 2010 (+ 0,2 % par an en moyenne). La baisse est encore plus

Tableau 3

Emploi agricole en 2021 selon l'orientation technico-économique et la catégorie d'actif

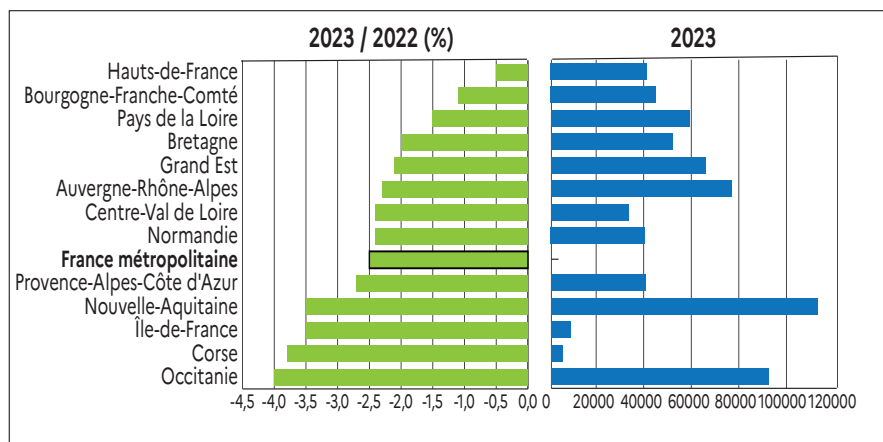
Orientation technico-économique	Permanent		Saisonnier ou occasionnel, y compris ETA, CUMA		
	Nombre d'ETP 2023	Évolution 2023/2022 (%)	Nombre d'ETP 2023	Évolution 2023/2022 (%)	Part des ETP (%)
Céréales et/ou oléoprotéagineuses	58 540	- 5,2	5 190	- 4,6	8,1
Autres grandes cultures	45 230	- 4,1	7 170	- 4,4	13,7
Légumes ou champignons	27 340	0,1	12 020	- 2,2	30,5
Fleurs et/ou horticulture diverse	23 160	- 5,2	5 750	- 7,6	19,9
Viticulture	100 650	- 2,1	29 660	- 3,1	22,8
Fruits ou autres cultures permanentes	23 270	1,6	17 130	3,6	42,4
Bovins lait	70 060	- 0,8	3 470	2,1	4,7
Bovins viande	54 720	- 4,1	1 550	- 0,6	2,8
Bovins mixte	15 580	- 2,3	530	- 1,9	3,3
Ovins ou caprins	28 330	- 2,7	1 310	- 0,8	4,4
Équidés et/ou autres herbivores	18 220	- 0,3	760	0,0	4,0
Porcins	10 870	- 4,6	660	- 4,3	5,7
Volailles	17 160	- 3,0	1 070	0,0	5,9
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	7 620	- 3,7	470	- 2,1	5,8
Polyculture et/ou polyélevage	66 260	- 2,3	8 120	- 1,3	10,9
Toutes orientations	567 010	- 2,8	94 860	- 1,9	14,3

Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Graphique 4

Evolution de l'emploi agricole en 2023 selon la région



Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine

Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

forte en Corse (- 3,8 %), une rupture nette avec la tendance haussière de long terme (+ 1,1 % par an).

La baisse est encore plus forte en Corse (- 3,8 %), une rupture nette avec la tendance haussière de long terme (+ 1,1 % par an).

Les salaires agricoles augmentent moins que le Smic en 2023

En métropole en 2023, le salaire horaire brut moyen dans les exploitations agricoles est de 14,17 euros, en croissance de 4,5 % sur un an, soit 61 centimes de plus par heure travaillée (cf. *Tableau 5*). C’est une augmentation moindre que celle du Smic⁵ horaire brut, qui a crû sur la période de 6,6 %, soit 70 centimes de plus par heure travaillée. Si le salaire horaire a augmenté de façon plus importante pour les saisonniers ou occasionnels (+ 6,0 %), se rapprochant de l’évolution du Smic, sa croissance a été bien plus faible pour les salariés permanents (+ 3,8 %).

Les salaires augmentent dans toutes les filières en 2023, mais moins fortement dans l'élevage

En 2023, la hausse des salaires horaires est comprise entre + 3,1 % et + 5,8 % selon les orientations productives, à l’exception des élevages équin et d’autres herbivores pour lesquels la hausse est moindre (+ 1,0 %), comme en 2022 où ils faisaient également exception en croissant de seulement + 0,7 % contre des augmentations comprises entre + 2,0 % et + 4,0 % dans toutes les autres spécialisations (cf. *Graphique 5*). De façon générale, la croissance des salaires horaires est moindre dans les élevages, avec des hausses inférieures à la moyenne dans les élevages porcins, bovins (lait, viande et mixte), équin et dans les exploitations élevant une combinaison de différents granivores. Les seules exceptions sont l’élevage de

5. Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

Tableau 4
Emploi agricole en 2023 selon la région

Région	Nombre d’ETP		Évolution (%)		
	2023	Solde 2023 - 2022	Moyenne annuelle entre 2010 et 2023	2023 / 2022 (%)	2024 (p) / 2023 (%)
Auvergne-Rhône-Alpes	75 700	- 1 780	- 1,3	- 2,3	- 0,3
Bourgogne-Franche-Comté	44 420	- 510	- 0,7	- 1,1	0,0
Bretagne	50 940	- 1 040	- 1,0	- 2,0	- 0,9
Centre-Val de Loire	32 690	- 800	- 1,1	- 2,4	- 0,8
Corse	4 640	- 190	1,1	- 3,8	0,9
Grand Est	64 900	- 1 380	- 1,1	- 2,1	- 0,6
Hauts-de-France	40 770	- 200	- 0,9	- 0,5	0,1
Île-de-France	8 240	- 300	- 0,8	- 3,5	- 0,5
Normandie	39 770	- 970	- 1,1	- 2,4	- 0,2
Nouvelle-Aquitaine	111 910	- 4 090	- 1,1	- 3,5	- 1,3
Occitanie	91 300	- 3 770	- 0,9	- 4,0	- 0,9
Pays de la Loire	58 210	- 860	- 0,8	- 1,5	- 0,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39 720	- 1 110	0,2	- 2,7	1,1
France métropolitaine	663 190	- 16 990	- 1,0	- 2,5	- 0,5

Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine
Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Tableau 5
Salaire brut horaire moyen en 2023, selon la catégorie de salarié agricole

Catégorie de salarié	Salaire brut horaire		Evolution (%)	
	2023	Solde 2023/2022	2023/2022 %	2024/ 2023 %
Permanent	14,49	0,53	3,8	2,5
Saisonnier ou occasionnel	13,44	0,76	6,0	4,4
Ensemble des salariés	14,17	0,61	4,5	3,1
SMIC horaire brut	11,27	0,70	6,6	3,4

Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine
Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

volailles (+ 5,7 %) et l’élevage d’ovins et de caprins (+ 4,7 %), au sein desquelles les hausses de salaires sont plus élevées que la moyenne toutes OTEX confondues (+ 4,5 %). Cependant, pour les élevages d’ovins-caprins, le salaire horaire moyen reste parmi les plus faibles, inférieur de 2,2 euros par heure par rapport à la moyenne de 14,17 euros pour l’ensemble des salariés agricoles. À l’inverse, dans toutes les OTEX de productions végétales, le salaire

horaire moyen croît au moins autant que la moyenne toutes OTEX confondues, avec les augmentations les plus fortes dans les cultures fruitières et les autres cultures permanentes (+ 5,8 %), ainsi que dans la culture de légumes ou de champignons (+ 5,3 %) et la viticulture (+ 4,8 %). Ces évolutions ont tendance à accentuer les écarts de salaire entre spécialisations, étant donné que les salariés travaillant dans les secteurs

des productions animales, à l'exception de la production de volailles, dont les salaires augmentent à un rythme inférieur à la moyenne des salariés agricoles, sont également ceux qui ont déjà les salaires horaires les plus faibles.

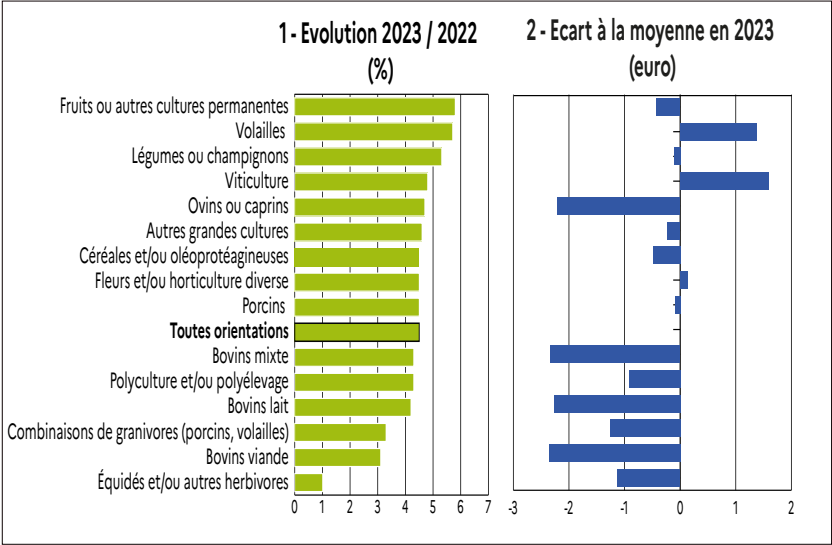
En 2023, les salaires agricoles augmentent dans toutes les régions

Les salaires agricoles sont en hausse dans toutes les régions de France métropolitaine en 2023 (cf. *Graphique 6*). La croissance est particulièrement marquée dans les Hauts-de-France (+ 5,8 %), où les salaires agricoles sont plus bas que la moyenne nationale. Cette évolution permet à la région de combler une partie de son retard. Le salaire horaire moyen y reste toutefois inférieur à la moyenne nationale de 72 centimes par heures en 2023. Dans le Grand Est, le phénomène inverse s'observe : la hausse du salaire horaire inférieure à la moyenne (+ 3,9 %) dans cette région au salaire horaire agricole plutôt élevé réduit ainsi l'écart à la moyenne, qui s'établit en 2023 à 61 centimes de plus par heure.

Pour toutes les autres régions, les plus fortes hausses de salaire coïncident avec les salaires horaires qui sont déjà au-dessus de la moyenne des salariés agricoles : c'est le cas en Île-de-France, en Bourgogne-Franche-Comté, en Nouvelle-Aquitaine et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans lesquelles les augmentations de salaires sont comprises entre + 4,7 % et + 4,9 %, et les salaires horaires y restent en 2023 supérieurs à la moyenne, d'au moins 33 centimes par heure.

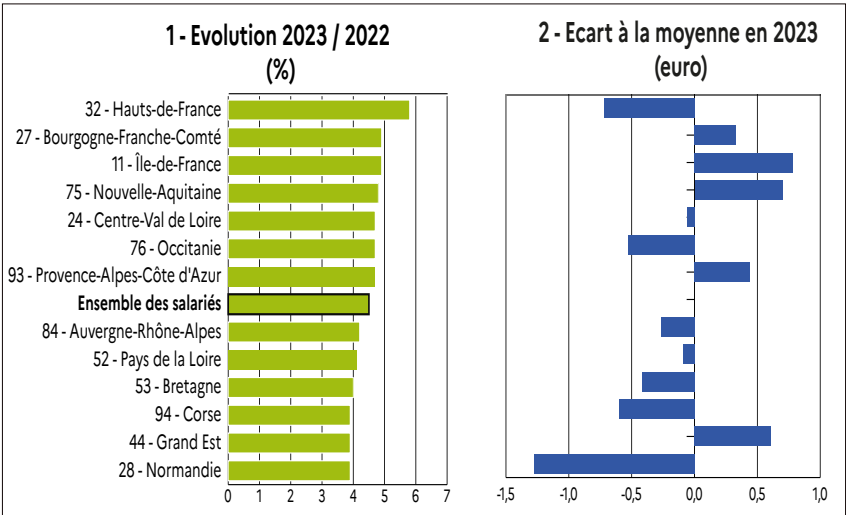
En Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes ou encore en Bretagne, où l'évolution des salaires est comprise entre + 4,0 % et + 4,7 %, les salaires horaires restent inférieurs à la moyenne des salariés agricoles, avec au moins 27 centimes d'écart. L'écart à la moyenne reste, comme en 2022, le plus marqué en Normandie, avec une augmentation du salaire horaire moyen de 3,9 %, la plus faible hausse observée par région, alors qu'il se situe déjà 1,28 euro par heure en-dessous de la moyenne nationale.

Graphique 5
Evolution du salaire horaire moyen en 2023, selon l'orientation technico-économique



Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine
Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Graphique 6
Evolution du salaire horaire moyen en 2023, selon la région



Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine
Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Encadré 3 : L'emploi agricole diminuerait moins fortement (- 0,5 %) en 2024 selon les estimations provisoires

D'après les estimations d'emploi provisoires (voir *Annexe 1*), le volume total de l'emploi agricole (en ETP) diminuerait en 2024 de 0,5 %, beaucoup plus modérément qu'en 2023. La baisse se poursuivrait pour les chefs d'exploitation et coexploitants (- 1,9 %), ainsi que pour les conjoints et autres actifs non-salariés (- 8,3 %) (cf. *Tableau 1*). En revanche, les prestations d'ETA et CUMA augmenteraient de + 3,2 %, l'emploi salarié permanent croîtrait de + 2,5 % et l'emploi saisonnier ou occasionnel de + 0,7 %.

Le nombre d'ETP en 2024 poursuivrait sa baisse, après des diminutions déjà marquées en 2023, notamment dans les exploitations céréalières (- 2,6 % contre - 5,1 % en 2023), l'élevage de bovins viande (- 2,4 % contre - 4,0 % en 2023) et l'élevage de volailles (- 1,8 % contre - 2,8 % en 2023) (cf. *Tableau 2*). L'emploi augmenterait

à l'inverse dans les exploitations spécialisées en équidés (+ 3,3 % après - 0,3 % en 2023), en légumes et champignons (+ 2,4 % après - 0,6 %), et en cultures fruitières et autres cultures permanentes (+ 2,2 % après + 2,4 %).

L'emploi agricole augmenterait en 2024, après la baisse généralisée en 2023, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 1,1 % après - 2,7 % en 2022) et en Corse (+ 0,9 % après - 3,8 %) (cf. *Tableau 4*). En revanche, à l'exception de stagnations dans les Hauts-de-France (+ 0,1 % après - 0,5 %), en Bourgogne-Franche-Comté (+ 0,0 % après - 1,1 %), et en Normandie (- 0,2 % après - 2,4 %), l'emploi agricole poursuivrait sa baisse en 2024 dans toutes les autres régions, jusqu'à atteindre une baisse de - 1,3 % en Nouvelle-Aquitaine, après une baisse marquée de - 3,5 % en 2023.

Selon l'estimation provisoire, le salaire moyen augmenterait de 3,1 % en 2024 (cf. *Tableau 5*).

Les statistiques sur l'emploi agricole sont calées sur celles du recensement agricole. Ainsi, pour les années censitaires, multiples de 10 (2020, 2010, ...), les données sur l'emploi correspondent à celles recueillies au moyen du recensement.

Entre deux recensements, les évolutions d'emploi sur le champ du recensement agricole (champ des exploitations agricoles) sont estimées à partir de l'information contenue dans les bases de données de gestion de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les salariés agricoles en outre-mer ne relevant pas du régime de la MSA, les estimations d'emploi agricole sont restreintes à la France métropolitaine.

L'évolution d'emploi des chefs d'exploitation et coexploitants, ainsi que celle des conjoints et autres actifs non-salariés sont estimées au moyen du fichier des exploitants cotisants non-salariés de la MSA. Celle des salariés est estimée avec le fichier des contrats salariés de la MSA, en séparant les permanents des saisonniers ou occasionnels à l'aide d'indicateurs sur la durée du contrat.

Dans les deux fichiers, un filtre⁶ est appliqué pour s'approcher au plus près du champ des exploitations agricoles. En effet, le champ des chefs d'exploitations et d'entreprises agricoles de la MSA est différent. Il inclut par exemple la filière bois, une partie des métiers de la mer, les entreprises de travaux agricoles, de jardins, paysagistes, de reboisement, ainsi que des professions du monde hippique. Le champ des salariés

de la MSA est plus large encore et comprend notamment les organismes de service (MSA, Groupama, Crédit agricole, ...) et le secteur coopératif (stockage et conditionnement de produits agricoles, traitement de la viande, vinification, ...).

Afin d'homogénéiser la mesure de l'emploi, de nature variée selon qu'il concerne par exemple le chef d'une exploitation individuelle ou un travailleur occasionnel impliqué moins d'un mois dans l'année dans des travaux agricoles, l'indicateur privilégié dans cette publication est l'équivalent temps plein (ETP). Pour les chefs d'exploitation et coexploitants, ou leurs conjoints et les autres actifs non-salariés, les données de la MSA ne permettent pas de connaître le temps de travail qu'ils ont consacré sur l'exploitation. Il est fait l'hypothèse que ce temps de travail moyen est stable, égal à celui déclaré au recensement agricole de 2020. En ce qui concerne les contrats salariés, le nombre d'heures déclarées permet de calculer directement les ETP, en les rapportant au nombre d'heures minimal pour être considéré à temps plein (au moins 1 600 heures de travail).

Les chefs et coexploitants qui sont salariés de l'exploitation (27 500 ETP en 2020 d'après le recensement, contre 9 200 ETP en 2010) ne peuvent être facilement distingués des autres salariés dans les données des cotisants salariés de la MSA. Ils sont donc inclus dans la catégorie globale des chefs d'exploitation et coexploitants, dont l'évolution est estimée uniquement

à partir des données sur les cotisants non-salariés. Par ailleurs, les membres de la famille des chefs ou des coexploitants, salariés de l'exploitation, ne peuvent pas non plus être identifiés parmi l'ensemble des salariés dans les données de la MSA. Dans cette publication, l'emploi familial est donc réparti selon son statut, salarié ou non, et les familiaux salariés sont inclus dans la catégorie des salariés permanents (ou plus rarement parmi les saisonniers ou occasionnels), alors qu'ils sont généralement distingués des salariés permanents non familiaux dans les statistiques issues des recensements.

Les données de la MSA ne renseignent pas sur le potentiel de production (PBS - voir Définitions) des exploitations. Les évolutions de l'emploi par orientation technico-économique (OTEX) sont ainsi estimées dans les données MSA à partir de variables corrélées avec l'OTEX⁷. Le lien entre l'OTEX et ces variables est réévalué tous les 10 ans à l'aide d'un appariement entre le recensement et les données MSA.

Un petit nombre d'exploitations n'ont pas d'orientation (OTEX) attribuée dans le recensement agricole (1 820 en 2020 et 1 850 en 2010). Leur nombre ainsi que l'emploi qu'elles mobilisent sont relativement stables entre les deux derniers recensements (2 500 actifs permanents en 2020 contre 2 800 en 2010 ; 1 300 ETP en 2020 contre 1 400 en 2010). Dans les estimations postérieures à 2020, on fait l'hypothèse que cette catégorie d'exploitations est stable après 2020. Elles sont incluses dans les chiffres

6. La sélection des déclarations se fait principalement sur le code d'activité (APE) de l'établissement employeur, et sur la catégorie d'accident du travail.

7. De même, le code d'activité et le code d'accident du travail sont les principales informations permettant d'attribuer une OTEX à l'activité déclarée en MSA.

totaux de cette publication, mais ne sont pas détaillées dans les résultats par orientation (OTEX). Ceci explique que les sommes du nombre d'ETP ou du nombre d'exploitations par OTEX ne soient pas exactement égales aux totaux toutes OTEX confondues.

L'emploi réalisé en prestation de service, ou externalisé, est mesuré différemment dans le recensement (travail observé sur son exploitation par l'exploitant, utilisateur du service) et dans les données MSA (salarié déclaré par le prestataire, offreur du service). Entre deux recensements, l'évolution nationale et toutes OTEX confondues de cette forme d'emploi est estimée au moyen des données MSA. Les évolutions régionales ou par OTEX sont ensuite calculées en

appliquant à cette évolution agrégée la structure du recensement agricole 2020.

Pour cette publication, les données MSA sur les contrats salariés sont disponibles jusqu'en 2023, tout comme celles sur les déclarations des non-salariés. Une estimation provisoire de l'emploi en 2024 est néanmoins proposée. Lorsque les données MSA ne sont pas disponibles, l'évolution d'emploi est estimée par prolongement de la tendance des trois années précédentes. Ainsi, l'emploi 2024 est ici estimé selon sa tendance observée entre 2020 et 2023.

Les estimations d'emploi pour 2023 sont révisées dans cette publication afin de tenir compte de la disponibilité

des données MSA 2023, ainsi que d'une révision sur les fichiers des contrats salariés de 2020 à 2022. Au total, le niveau d'emploi désormais observé en 2023 est inférieur à celui qui était estimé dans la publication précédente. La révision est de - 16 820 ETP (cf. Tableau 6). Elle provient principalement de la révision de l'emploi des chefs d'exploitation ou coexploitants (- 9 450 ETP) et de celui des salariés permanents (- 4 330 ETP). L'évolution des ETP s'établit désormais à - 2,5 % entre 2022 et 2023, contre une stagnation estimée à + 0,0 % en appliquant la tendance 2019-2022 lors du dernier exercice⁸, soit une révision de - 2,5 points de pourcentage.

8. Dossier « Estimations d'emploi agricole : emploi 2022 et estimations provisoires 2023 » paru en 2024 <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Dos2403/detail/>

Tableau 6
Révision de l'emploi agricole en 2023, en niveau et en évolution

Catégorie d'actif	Nombre d'ETP en 2023			Évolution 2023/ 2022(%)	
	Tendanciel*	Observé en 2023	Révision	Tendanciel*	Observée en 2023
Chef d'exploitation ou coexploitant	379 300	369 850	-9 450	-1,0	-3,5
Conjoint ou autre actif non salarié	21 890	21 070	-820	-6,5	-10,0
Salarié permanent (1) (2)	181 680	177 350	-4 330	2,7	0,3
Saisonnier ou occasionnel	78 330	77 200	-1 130	-0,4	-1,8
ETA, CUMA	18 810	17 720	-1 090	4,2	-1,8
Tous actifs	680 010	663 190	-16 820	0,0	-2,5

*Nombre d'ETP estimé pour 2023 par application de la tendance 2019-2022 au nombre d'ETP en 2022
Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine
(1) À l'exclusion des chefs et coexploitants salariés
(2) Y compris les conjoints salariés et les autres actifs familiaux salariés
Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Annexe 2

DÉFINITIONS

Actif agricole

Les actifs agricoles sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole. Ce sont les chefs d'exploitation et les coexploitants ainsi que les membres de leur famille, dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation, les autres actifs non salariés, les salariés employés par l'exploitation ou un groupement d'employeur, distingués selon qu'ils ont travaillé au moins 8 mois dans l'année sur l'exploitation (« permanents ») ou non (« saisonniers ou occasionnels »), et le personnel des prestataires de service (ETA ou CUMA).

Chef d'exploitation

Le chef d'exploitation est la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation. Il s'agit de la personne qui prend les décisions au jour le jour. Pour les formes sociétaires, il s'agit de la personne assumant la plus grande part de responsabilité, ou le plus jeune des coexploitants si égalité. (cf. actif agricole)

Coexploitant

Le terme de coexploitant (ou gestionnaire) fait appel à la notion de forme sociétaire qui permet aux agriculteurs de s'associer (GAEC, EARL...). (cf. actif agricole)

Conjoint

Il s'agit ici des conjoints qui participent aux travaux sur l'exploitation agricole ; ils sont conjoints des chefs d'exploitation ou des coexploitants. (cf. actif agricole)

CUMA

Coopérative d'utilisation de matériel agricole

Elle regroupe des agriculteurs qui investissent ensemble dans du matériel et s'organisent pour utiliser ces équipements sur leur exploitation. (cf. actif agricole)

Équivalent temps plein (ETP)

Un équivalent temps plein (ETP) correspond au temps de travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière. 1 ETP correspond à au moins 1 600 heures de travail sur une année civile, qui peuvent être réalisées par un ou plusieurs actifs. Cette unité de mesure, permettant d'apprécier la quantité de travail réalisé, et de prendre en compte de façon homogène des situations d'emploi différentes (emploi salarié ou non, à temps partiel ou non), est privilégiée au nombre d'actifs pour comptabiliser l'emploi. La notion d'ETP est équivalente à celle d'UTA (pour « unité de travail agricole ») utilisée auparavant dans les précédents Bilans annuels de l'emploi agricole. L'appellation ETP est désormais privilégiée.

Exemples : un actif à plein-temps sur 12 mois = 1 ETP, un actif à temps partiel (50 %) sur 12 mois = 0,5 ETP, un actif à plein-temps sur 6 mois = 0,5 ETP, etc.

ETA

Entreprise de travaux agricoles

Elle dispose de matériels et de personnels pour proposer des

prestations de services aux agriculteurs. (cf. actif agricole)

Exploitation agricole

L'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole, une unité de production répondant aux conditions suivantes :

- elle réalise des produits agricoles ;
- elle atteint une certaine dimension : soit un hectare ou plus de superficie agricole utilisée (SAU), soit vingt ares ou plus de cultures spécialisées, soit une activité de production agricole supérieure à un minimum (1 vache, 50 ruches, 15 ares de fraises, etc.) ;
- elle est soumise à une gestion courante indépendante de toute autre unité.

Groupement d'employeurs

Le groupement d'employeurs est une association « loi 1901 » dont le but est de mettre à disposition de ses adhérents un ou plusieurs salariés. Le groupement permet ainsi de satisfaire les besoins en main-d'œuvre d'exploitations agricoles qui n'ont pas la possibilité d'embaucher seules un salarié à plein temps. Au sens de la statistique agricole, bien que ces salariés soient employés du groupement d'employeurs et non de l'exploitation, ils sont considérés comme occupant un emploi sur l'exploitation et sont comptabilisés pour la part de temps qu'ils y effectuent (parmi les salariés permanents, ou non). (cf. actif agricole)

Mutualité sociale agricole (MSA)

La Mutualité sociale agricole gère l'ensemble de la protection sociale de base des non-salariés agricoles et des salariés agricoles (salariés d'exploitation, des organismes de services, de la coopération et les autres emplois) : risques maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, retraite, décès, prestations liées à la famille. La MSA constitue le deuxième régime de protection sociale en France, avec 3,2 millions de personnes protégées en maladie en 2020.

Nombre d'heures de travail rémunérées

Nombre d'heures ayant donné lieu au paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

Orientation technico-économique (Otex)

(cf. PBS)

PBS Production brute standard

Dans le cadre de la statistique agricole, les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). La PBS décrit ainsi un potentiel de production (hors

subventions) des exploitations, mais n'a pas pour vocation de mesurer un résultat économique. La PBS permet de classer les exploitations selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique (Otex). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse 2 / 3 du total. (cf. exploitation agricole)

Recensement agricole

Le recensement agricole est une opération centrale de la statistique agricole. Tous les dix ans, il permet de collecter de nombreuses données sur l'ensemble des exploitations françaises : les superficies cultivées, les cheptels, la main-d'œuvre, les modes de production et de commercialisation ainsi que les activités de diversification et de transformation des produits à la ferme. Il fournit ainsi une photographie précise et exhaustive du monde agricole et de sa diversité, en France métropolitaine mais aussi dans les départements d'Outre-mer. Le recensement s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations Unies. Les résultats ne sont diffusés que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

Le dernier recensement agricole portait sur la campagne de production 2019-2020. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2010, 2000, 1988, 1979, 1970. (cf. exploitation agricole)

Salaire brut horaire moyen

Montant des rémunérations brutes de l'ensemble des salariés / nombre d'heures travaillées. Le taux horaire est un taux observé qui inclut les indemnités compensatrices de congé payé « ICCP » versées en fin de contrat quelle que soit sa nature (CDI ou CDD) et la prime de précarité pour les contrats CDD hors saisonniers. En moyenne, l'incidence du versement des indemnités et primes majore plus sensiblement les taux horaires des travailleurs saisonniers et occasionnels dont les contrats sont des CDD. (cf. nombre d'heures de travail rémunérées)

Salarié permanent

Toute personne salariée travaillant à temps partiel ou à temps complet sur l'exploitation, sous la responsabilité du chef d'exploitation, pendant au moins 8 mois sur l'année (y compris employée par un groupement d'employeurs ou une agence d'intérim, mais hors prestation de service). (cf. actif agricole) (cf. groupement d'employeurs)

Salarié saisonnier ou occasionnel

Toute personne salariée travaillant à temps partiel ou à temps complet sur l'exploitation, sous la responsabilité du chef d'exploitation, pendant moins de 8 mois sur l'année (y compris employée par un groupement d'employeurs ou une agence d'intérim, mais hors prestation de service). (cf. actif agricole) (cf. groupement d'employeurs)

POUR EN SAVOIR PLUS

Agreste

« Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023 : Principaux résultats – France métropolitaine »
Agreste Chiffres et données n°11
juin 2025

« Estimations d'emploi agricole - Emploi 2022 et estimations provisoires 2023 »
Agreste Dossiers n°3
juillet 2024

« Résultats économiques des exploitations en 2022 : une seconde année consécutive de hausse des résultats économiques pour les exploitations agricoles »
Agreste Primeur n°14
décembre 2023

« Comptes régionaux de l'agriculture 2022 - Un niveau de production record dans toutes les régions, dans un contexte de hausse des prix généralisée »
Agreste Primeur n°12
juillet 2023

« Bilan conjoncturel 2022 »
Synthèses conjoncturelles n°399
décembre 2022

« Recensement agricole 2020 - Main-d'œuvre et externalisation des travaux : le volume de travail des salariés permanents non familiaux augmente de 8 % en dix ans »
Agreste Primeur n°11
juillet 2022

« Recensement agricole 2020 - Les visages de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer »
Agreste Primeur n°4
mars 2022

« Bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA) - Résultats 2019 et estimations 2020 »
Agreste Chiffres et données n°6
mai 2021

« Actif'Agri : Transformations des emplois et des activités en agriculture »
CEP Analyse n°145
décembre 2019

« Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 : Les salariés contribuent à un tiers du volume de travail agricole »
Agreste Primeur n°327
novembre 2015

« Recensement agricole 2010 - Main-d'œuvre et travail agricole : Un million d'actifs permanents »
Agreste Primeur n°276
janvier 2012

Mutualité sociale agricole

« Conjoncture n°69 - Économie agricole, santé, AT, famille, retraite »
Notes de conjoncture MSA
mars 2024

« Les installations d'exploitants agricoles de nouveau en hausse en 2022 »
Info Stat MSA
décembre 2023

« Les chiffres utiles de la MSA - Édition nationale 2023 »
Chiffres utiles MSA
juin 2023

« La population des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2021 »
Tableau de bord MSA
novembre 2022

Insee

« L'emploi reste en augmentation en 2022 »
Insee Focus n°315
décembre 2023

« Estimations d'emploi (Données provisoires 2022) »
Insee Résultats
décembre 2023

« Emploi, chômage, revenus du travail - Édition 2023 »
Insee Références
juin 2023

« Une photographie du marché du travail en 2022 - L'emploi des jeunes continue d'augmenter fortement, le chômage recule de nouveau »
Insee Première n°1941
mars 2023

« Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes »
Insee Focus n°212
octobre 2020

« Emploi et revenus des indépendants - Édition 2020 »
Insee Références
avril 2020

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : SSP
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2777-8193
© Agreste 2025

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR

